

COMPTE RENDU COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES DU 16 SEPTEMBRE 2024

Présents :

Teddy Caruel, Sylvain Tocco, Hervé Colosio, Olivier Mélinand, Régis Engrand et Bruno Demange

Côté direction :

Mickaël Friederich, Séverine Thirel, Christophe Le Gall, Romuald Rat

Point 1 : Tests Overdrive

Pour commencer cette réunion, la direction nous a précisé que la suite des tests Overdrive était bien sur la validation et la mise en place de certaines fonctionnalités du système d'assistance de fabrication.

La direction travaille sur quatre thèmes :

- Gestion des synthés, serveurs et info-décor.
- Standardiser (charter) et fluidifier les productions avec des templates.
- Répondre à la demande des nouvelles mises en image des émissions.
- Simplifier les tâches complexes via des interfaces personnalisées et des contrôleurs matériels.

La gestion du contrôle audio, de la lumière, et des caméras a donc été exclue de la continuité des tests car elle n'a pas donné satisfaction lors des précédents tests overdrive. La direction précise que ceci n'était pas une priorité.

La commission se félicite de cette décision, car, en effet, après retour des salariés experts, ces trois thèmes ne donnaient pas satisfaction. Bien au contraire, ils créaient de la frustration et du mal-être pour les salariés.

La direction nous explique qu'ils veulent s'assurer que l'outil OverDrive puisse intégrer et contrôler divers dispositifs de fabrication, en simplifiant et en fiabilisant les tâches complexes.

Pour les membres de la commission, le test qui requiert le plus de vigilance sera bien celui de la réduction à un seul opérateur TEVA pour certaines émissions.

La direction nous précise ne pas avoir exclu tous les JTs mais parle de cas particulier d'éditions d'informations exceptionnelles (type élection ou PAE) qui ne sont pas forcément compatibles avec un mode opératoire à 1 seul TEVA au pupitre de fabrication.

Le mode nominal envisagé par la direction serait donc à un seul Téva.

La direction nous explique être dans la phase « Users Stories ».

Après explications, cela correspond à une étape où l'utilisateur stipule ses besoins en terme de fonctionnalités, ainsi que la cible, et bien sûr, le bénéfice qu'il en attend.

Les tests opérationnels et leur bilan avec les référents volontaires F3 auront lieu fin 2024 / début 2025.

Point 2 : Remote Prod (XMOB)

La remote production (ou production à distance) désigne la réalisation de contenu audiovisuel ou de diffusion en direct en utilisant des équipements permettant de produire et de diffuser des contenus à distance.

L'objectif de cet usage est de compléter l'offre technologique par une solution au dimensionnement positionné entre le CCR + DSNG et une captation en mono-caméra + boîtier Haivision/Aviwest.

A ce jour le réseau est doté de 12 Remote Prod.

La direction nous explique que le dimensionnement de l'exploitation peut varier en fonction de la configuration éditoriale et de la mise en image, des contraintes sur site et des besoins en éclairage.

Une configuration « classique » peut ressembler à ceci :

Côté plateau :

- 1 TEVA
- 1 OPS
- 1 ELECTRO
- 1 OPV

Selon le dimensionnement, il peut y avoir en plus besoin sur place de :

- 1 MACHINO
- 1 CADRE TECHNIQUE
- 1 CHARGÉE DE PRODUCTION
- 1 ASSISTANT

Côté régie France 3 :

- 1 TEVA mise en image
- 1 TEVA Serveur
- 1 SCRIPTE
- 1 OPS
- 1 OPV
- 1 CADRE TECHNIQUE

Les membres de la commission précise que l'outil est plutôt bien perçu par les salariés.

Il a de nombreux avantages, mais il peut y avoir aussi quelques inconvénients.

En effet, le fait que la régie soit à distance, permet aux techniciens son et TEVA d'avoir leurs marques sur la console son et sur le mélangeur.

Cela rend les différentes chartes plus facile à suivre car les techniciens ont la maîtrise parfaite de leurs outils quotidiens.

À l'inverse, le fait de ne pas avoir systématiquement un OPV sur place pose problème. En effet, sur une installation dite « classique », l'OPV est généralement un steadycamer et n'a donc pas la main sur les caméras.

Celles-ci peuvent être pilotées à distance, mais le temps de latence rend l'utilisation compliquée et baisse grandement la réactivité pour le cadrage et la qualité globale finale.

La direction nous explique connaître ce problème et cherche une réponse technique.

Il y actuellement une latence de 800 ms. La direction nous précise qu'elle pourrait descendre à 500 ms.

Elle ajoute qu'un OPV **en plus** peut être présent sur place au besoin si la demande est faite en amont et que cela doit, avant tout, répondre à une demande éditoriale.

Les membres de la commission regrettent qu'un OPV supplémentaire ne soit pas systématiquement présent sur place à ce jour.

Les membres de la commission précisent qu'ils seront extrêmement vigilant sur les prochaines opérations, utilisant des « Remote Prod », pour que les conditions de travail des salariés, et que la qualité reste une priorité.

Point 3 : utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Les membres de la commission ont tout d'abord exposé leurs craintes des dérives liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

L'utilisation de celle-ci peut toucher différents métiers pour différentes fonctions.

La direction nous explique que le développement de l'IA est une chose qui est prise très au sérieux par France Télévisions. Il devrait y avoir prochainement une charte de l'information qui précise, entre autres, les cas d'usage d'utilisation des IA.

La direction informe qu'il y a un groupe de travail autour de l'IA axé sur :
« *ce que l'IA peut amener comme aide, notamment aux monteurs et aux graphistes* »

Elle nous donne l'exemple de la facilitation du « floutage » des images.

Ceci est une action souvent chronophage et qui souffre justement de l'arrivée des IA qui peuvent « déflouter » des images.

Ce procédé doit donc être adapté pour ne pas être obsolète.

La direction précise qu'il n'y a pas de projet en cours sur la **création d'images à partir d'IA**. À l'heure actuelle, ce n'est pas autorisé dans l'entreprise.

L'IA pourrait être utilisée dans d'autres cas, notamment dans des services tels que :

- Les services RH, pour aider à la mise en avant des offres d'emploi spécifiques à certains réseaux sociaux.

- Les services finances qui travaillent avec de très gros fichiers utiliseraient L'IA pour compiler des données.

En marge de ces questions, la direction nous a présenté le C2PA (Coalition for Content Provenance and Authenticity).

Le C2PA est un marquage intégré de façon automatisée dans les métadonnées des médias afin d'en certifier l'origine

Illustration du C2PA / content credentials



Ce système pourrait combattre la prolifération de fake News dûe à des images créées par IA.

Quand l'utilisateur passera le curseur sur le logo CR, apparaîtront des informations telles que :

- la date de prise de la photo ou de création de l'image
- le logiciel utilisé pour créer cette image
- et bien d'autres métadonnées

Résumé du contenu

📄 Cette image a été générée avec un outil d'IA.

Processus ▾

L'application ou l'appareil utilisé(e) pour produire ce contenu a enregistré les informations suivantes :

Application ou appareil utilisé(e)
 📱 Adobe Firefly 1.0

Outil d'IA utilisé
 📱 Pipeline Adobe Firefly

Actions

📄 Créé
 Création d'un nouveau fichier ou contenu

À propos de ces informations de traçabilité du contenu ▾

Émises par
 🏢 Adobe Inc. ©

Émises le
 📅 30 août 2023 à 02:08 UTC+2

Les Objectifs

- 1** : Identification et récupération des données à intégrer au C2PA
 - Informations fixes (France Télévisions / Contacts associés)
 - Informations modulables (Titre du reportage / Auteur / Date de diffusion / Edition / Listing des sources)
 - Informations pratiques (droits de diffusions, informations générales, etc.)
- 2** : Mise en place du marquage des reportages vidéo avec un C2PA
- 3** : Mise en place de la certification du manifeste par l'autorité de certification
- 4** : Mise à disposition du manifeste pour lecture sur franceinfo.fr

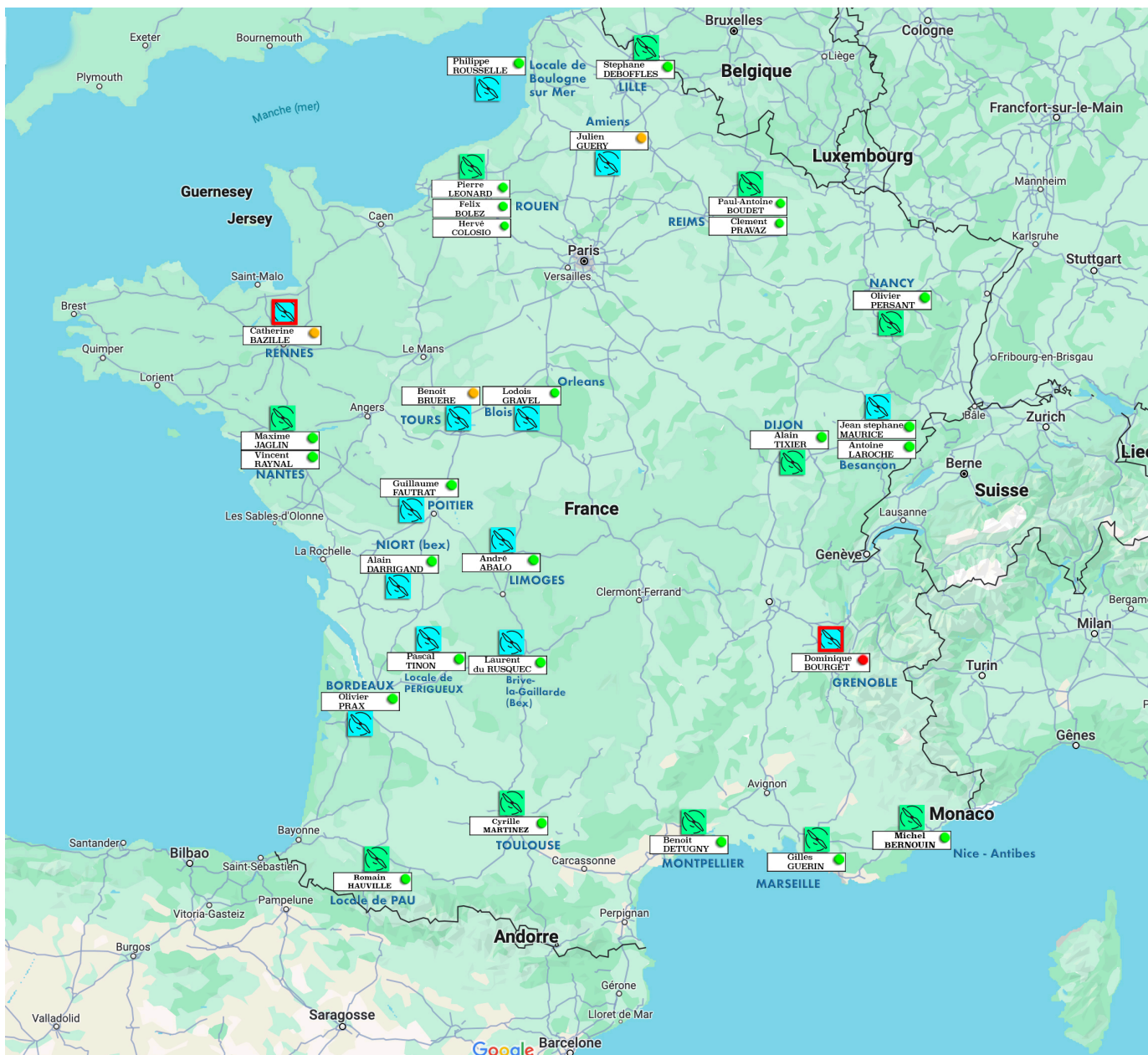
Point 4 : Bilan intermédiaire du dispositif drone

Le déploiement des drones a débuté au sein de réseau France 3 début 2024 . la partie mise en place se terminera fin novembre 2024.
Nous espérons qu'il continuera car c'est clairement une réussite.

Les salariés et les pilotes sont accompagnés par le responsable des opérations de vol ROV (Hervé Colosio)

Au 16 septembre 2024, le dispositif drone interne compte :

- 26 salariés télépilotes (4 OPV, 22 JRI, rédacteurs bi qualifiés ou compétence complémentaire.
- Côté matériel :
 - Deux types d'aéronefs sont utilisés :
 - DJI Mavic 3 pro
 - DJI Mini 4 pro
 - 24 aéronefs sont en service, dont 2 de secours.



- 12 de chaque type sont déployés dans les antennes, les Mavic 3 Pro sont plutôt destinés aux centres, les mini 4 pro aux locales et aux BIP.

- 4 aéronefs supplémentaires sont en prévision de déploiement d'ici fin novembre 2024.

- L'ensemble du dispositif constituera une flotte totale de 28 aéronefs fin décembre 2024.

Pour être conforme à la réglementation qui contraint à garantir pour les télépilotes d'utiliser des aéronefs en parfait état de vol, il a été décidé d'affecter un aéronef à un maximum de deux télépilotes. Cela permet un suivi optimal de la qualité des aéronefs.

Aucune tolérance aux pannes n'est permise. Un aéronef présentant des anomalies est mis en réparation chez le constructeur et un drone identique de remplacement est automatiquement expédié par le ROV à l'antenne impactée.

Il a été défini qu'un maximum de deux aéronefs dans les antennes (hors BIP et hors locales) constituait un parc efficace couvrant les besoins réguliers. Il est cependant toujours possible de recourir à des prestations extérieures en cas de nécessité.

La répartition géographique couvre correctement l'hexagone. Quelques zones sont cependant très peu couvertes comme en Aura et en Bretagne.

Depuis janvier 2024 l'ensemble des salariés télépilotes totalisent 401 heures de vol.

Les missions hors agglomération représentent un total de 222 tournages contre 163 en agglomération.

Les membres de la commission se félicitent du bon déroulement du déploiement de la flotte de Drones, mais posent quelques questions :

- Le déploiement des drones va bientôt toucher à sa fin, le dispositif va-t-il être pérennisé et continuer à se développer ?
- Le poste de responsable des opérations de vol va-t-il lui aussi être pérennisé ?

La direction, nous répond qu'un bilan annuel sera fait et que des conclusions en seront tirées.

La commission nouvelle technologie, a averti la direction qu'il fallait trouver un moyen de récompenser les salariés qui, rappelons-le, sont des volontaires. Elle exprime ses craintes sur la possibilité que ces salariés puissent décider d'arrêter d'exploiter les drones à France Télévisions. Ce qui mettrait alors tout le dispositif en péril.

Point 5 : Studio Virtuel

Le studio virtuel est un sujet qui a déjà été abordé en commission nouvelle technologie, mais nous souhaitons revenir dessus après plusieurs mois d'exploitation pour pouvoir en faire un premier bilan.

Il y a actuellement deux studios virtuels. Le premier est basé à Reims, le deuxième est à Bordeaux.

La direction a commencé ce point en nous disant qu'il n'y a pas de volonté de mettre 24 studios virtuels dans le réseau. Ceci n'aurait pas de sens.

Il y a par contre d'autres possibilités de décor virtuel qui peuvent être basés sur la 2D ou la 3D (avec un sol réel ou non).

Les membres de la commission pointent du doigt la difficulté première de ce studio virtuel qui est **le décor**.

Il n'y a pas de compétences en interne dans les régions pour créer ou même modifier les décors. Or, le rendu final d'un studio virtuel est basé dans sa quasi-totalité sur le décor.

Il faut donc passer par une société extérieure, avec un certain coût, et un certain temps avant chaque modification.

Exploitation actuelle : quand un élément du décor ne fonctionne pas ou que le rendu n'est pas optimal, la modification est compliquée pour ne pas dire impossible rapidement.

Les membres de la commission avaient l'espoir que ce décor virtuel puisse s'adapter rapidement.

Exemples : rajouter des éléments de décor de Noël à la période des fêtes de fin d'année, ou pour une émission sport, actualiser les décors aux couleurs d'un club ou d'une équipe lors d'un évènement spécial.

Les membres de la commission proposent de faire monter en compétences certains techniciens qui le désireraient grâce à des formations permettant a *minima* de modifier des décors ou de pouvoir créer des décors simples.

Point 6 : Future régie Cosma

La direction nous explique que la régie Cosma va suivre deux grands principes :

- **Industrialisation des régies**, (comme la régie Mosar) pour :
 - continuité des matériels et des pratiques
 - facilité de développement
 - Facilité de maintenance.
- **Normes IP 21 10**

La norme ST 2110 est une série de normes permettant le transport de vidéos, d'audio et de données associées sur les réseaux IP.

La direction nous explique que pour pouvoir avancer vers le 21 10, il ne suffit pas de changer la régie, mais il faut d'autres projets structurants.

- Le réseau d'échanges RHD (réseau Haut débits) qui devrait passer de 1gigabit à 100 gigabit de bande passante.
- Un Data center privatif France Télévisions qui pourrait héberger les logiciels et la partie process.
- Des équipements entièrement 21 10, bridge, grille, mélangeur vidéo, etc...

Les membres de la commission ont demandé s'il était possible d'avoir un calendrier de l'avancée de cette future régie.

La direction nous répond que nous sommes au début de la réflexion, et que :

- 2024 a permis de faire le point sur les différentes technologies, impact sur l'entreprise et les matériels existant, qui incombe au passage à la norme 2110
- Premier semestre 2025 création d'un SQM (site de qualification de Marseille) à l'instar du SQS qui est le site de qualification de Strasbourg pour les régies Mosar.

La direction ne veut pas reproduire le même schéma que pour la régie Mosar, c'est-à-dire créer une première régie directement dans le réseau.

Elle choisit donc de créer le SQM pour pouvoir mieux appréhender le développement et la création de cette régie.

La direction fera appel à des techniciens experts pour pouvoir avancer sur le projet Cosma au SQM.

La direction nous confirme que les techniciens pourront tester certains matériels, pour aider aux choix définitifs, notamment sur le mélangeur et la console son dans le respect des procédures d'ingénierie et d'achat.